

## Horaires des éco-centres

Horaires d'hiver (du 15 octobre au 31 mars) :

**Du lundi au vendredi** : 10h - 12h et 13h - 17h

**Samedi** : 9h - 12h et 13h - 17h

**Dimanches et jours fériés** : 9h - 12h

Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 14 octobre) :

**Du lundi au vendredi** : 10h - 12h et 13h - 18h

**Samedi** : 9h - 12h et 13h - 18h

**Dimanches et jours fériés** : 9h - 12h

*Important : l'accueil des usagers s'arrête 15 minutes avant la fermeture de l'éco-centre.*

**Tous les éco-centres sont fermés les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre**

### Certains éco-centres ferment un ou plusieurs jours de la semaine :

<b>Amponville :</b>	lundi - mercredi
<b>Athis-Mons :</b>	mardi - jeudi
<b>Corbeil-Essonnes :</b>	lundi
<b>Egly :</b>	lundi - vendredi
<b>Epinay-sur-Orge :</b>	lundi - mardi - jeudi - vendredi - dimanche
<b>Etampes :</b>	jeudi
<b>Etréchy :</b>	mardi - jeudi
<b>Le Coudray-Montceaux :</b>	mercredi
<b>Lardy :</b>	mardi - jeudi - samedi après-midi - dimanche
<b>Montgeron :</b>	mercredi - vendredi
<b>Nozay :</b>	mardi - jeudi
<b>Ris-Orangis :</b>	mercredi
<b>Saclas :</b>	mardi - mercredi
<b>Saint-Germain-lès-Arpajon :</b>	mercredi - vendredi
<b>Saint-Michel-sur-Orge :</b>	mercredi
<b>Saint-Pierre-du-Perray :</b>	mardi
<b>Vigneux-sur-Seine :</b>	lundi

### Horaires des éco-centres déchets végétaux

<b>Moigny-sur-Ecole :</b>	du mardi au vendredi : 10h - 13h samedi et dimanche : 9h - 12h30 fermé lundi et jours fériés
<b>Noisy-sur-Ecole :</b>	mercredi : 10h - 12h et 13h - 17h samedi : 9h - 12h et 13h - 17h dimanche et jours fériés : 9h - 12h fermé lundi - mardi - jeudi - vendredi

# Le Réseau des éco-centres du Siredom



*L'apport volontaire de proximité*

+ d'infos sur [www.siredom.com](http://www.siredom.com)

Déchets - Energie ●●●●●●  
**Siredom**  
Environnement

Déchets - Énergie ●●●●●●  
**Siredom**  
Environnement

## Un réseau de proximité au service des usagers

Le Siredom compte 24 éco-centres en accès libre aux particuliers qui résident sur une commune du territoire du syndicat. 22 éco-centres accueillent également les acteurs économiques (artisans, commerçants, TPE, autoentrepreneurs, professions libérales, prestataires de service à la personne...) exerçant sur le territoire du Siredom. Ce réseau a pour vocation de recueillir les déchets dits occasionnels afin de les valoriser ou les traiter dans les conditions assurant la préservation de l'environnement.

### Les conditions d'accès : le badge est obligatoire

Le badge permet l'accès à l'ensemble des éco-centres du Réseau.

• **Particuliers** : Vous pouvez faire une demande de badge auprès de la commune ou de l'intercommunalité de résidence sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le coût du dépôt est pris en charge par votre collectivité dans la limite de 40 passages par an tous déchets confondus, pour un volume d'apport maximum de 5m<sup>3</sup>.

• **Acteurs économiques** : commerçants, artisans, TPE et agriculteurs doivent se rapprocher de la chambre consulaire dont ils dépendent. Les établissements publics, fondations, autoentrepreneurs et associations doivent s'adresser au Siredom. Pour les professionnels, chaque passage sera facturé 30€ pour un volume d'apport maximum de 5m<sup>3</sup>. La facture peut être majorée de 100% en cas d'apport de déchets non triés (60€).



### Les déchets acceptés

#### Bennes

- métaux
- gravats
- déchets végétaux
- cartons
- tout venant enfouissable
- tout venant valorisable
- meubles



#### Local DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

- gros électroménager
- écrans
- informatique, téléphonie, jouets, bricolage...
- lampes (tubes fluorescents, lampes basse consommation, leds...)



#### Containers

- emballages en verre
- emballages et papiers
- huiles de vidange
- textiles



#### Autres déchets

- pneus véhicules légers non jantés (autos et motos - limité à 4 pneus/mois pour les particuliers et 20/mois pour les services techniques des collectivités)
- plâtre



#### Local DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

- piles, batteries
- consommables informatiques
- solvants
- peintures et vernis
- colles et graisses
- acides et bases
- aérosols toxiques
- produits phytosanitaires
- bidons
- huiles minérales
- chlorates, nitrates
- radiographies
- produits non identifiés

#### Déchets refusés

- ordures ménagères
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux
- cadavres d'animaux
- carburants liquides
- pneus jantés ou lacérés, pneus poids lourds ou agricoles, pneus vélos
- moteurs tous véhicules
- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- DEEE à usage professionnel

## Le réseau des éco-centres



Eco-centre  
 Eco-centre déchets végétaux

+ d'infos sur [www.siredom.com](http://www.siredom.com)